



DÉCISION

concernant la reconduction anticipée du marché relatif à la location de matériels d'élevage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4 - location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier

N° 25276

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-2 et L. 520-10

Vu la délibération n°73 du conseil communautaire du 25 novembre 2022 relative à la prolongation et à la révision du contrat communautaire de Prestation de Services

Vu le cahier des charges n° 4.3 du contrat communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la prestation de Services

Vu l'accord-cadre n° 2023-F0230403-03 pour la « location de matériels de levage, de terrassement, de manutention, de véhicules et d'outillages divers - Lot 4 - location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier »

Vu l'article 1.2 du cahier des charges relatif à la durée et à l'anticipation

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

vu le 22 septembre 2023, sur l'anticipation en cours après le 22 septembre 2024

DÉCISION

Décision concernant la reconduction anticipée du marché afférent à la location de matériels d'élevage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4

1 DOCUMENT - Publié le 24 Mai 2024

 **DEC_CP_25276_LOCATION_MATERIELS_ELEVAGE_LOT_4.pdf**
(.pdf, 230,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**